



Stratégie nationale pour la biodiversité

Plan d'action agriculture

Novembre 2005



STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE

Plan d'action agriculture

Lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, la diversité du vivant, ou biodiversité, a été reconnue comme patrimoine commun de l'humanité. Recouvrant la diversité des écosystèmes et des habitats naturels, la diversité des espèces vivantes et la diversité génétique des espèces, elle fait l'objet d'une convention internationale (convention pour la diversité biologique, CDB) visant à sa conservation pour les générations futures.

La France a ratifié la CDB le 7 juillet 1994 et s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité en février 2004. La stratégie française reprend les grands objectifs de la convention, à savoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices issus de cette utilisation. La stratégie nationale propose également la mise en œuvre de plans d'action sectoriels en faveur de la biodiversité. Ces plans d'action, proposant des objectifs concrets et pratiques, permettent d'intégrer la gestion du vivant et le maintien de sa diversité dans les différents domaines d'activités économiques et sociaux, dans une optique de développement durable.

A ce titre, les activités agricoles et rurales jouent un rôle majeur dans la gestion du vivant et ont une influence directe sur sa diversité. Depuis des millénaires, les agriculteurs se sont efforcés d'organiser l'espace et d'utiliser le monde vivant, animal et végétal, pour répondre aux besoins alimentaires de la société et lui fournir d'autres produits utilitaires pour se vêtir, se chauffer, ou se soigner. En France, l'agriculture couvre près des deux tiers du territoire. Elle utilise et entretient des paysages, des milieux, des races et des variétés qui sont le fruit d'une longue histoire de domestication de la nature, d'aménagement et d'utilisation du territoire. Pour répondre aux nécessités de production, l'agriculture transforme les espèces et les milieux, favorisant des écosystèmes, des cycles biologiques et les espèces les plus productives, parfois au détriment de certaines espèces qui peuvent nuire à ces objectifs. Les rapports entre agriculture et biodiversité sont donc complexes :

- la diversité du vivant constitue à la fois la base de la production agricole, mais cette diversité représente également pour l'agriculture une contrainte qu'il lui faut gérer (ravageurs, mauvaises herbes, prédateurs, concurrence avec des espèces sauvages...)
- d'un côté, l'agriculture contribue à la diversité biologique (sélection de races et de variétés, création de structures paysagères constituant des habitats particuliers...), et d'un autre côté, elle la réduit (homogénéisation et simplification du parcellaire et des cultures, impacts négatifs pour la biodiversité de certains intrants et pratiques agricoles...).

Le nombre et la diversité des petites régions agricoles ont contribué en France à renforcer la biodiversité du territoire national. Après la seconde guerre mondiale, l'agriculture française s'est réorganisée pour assurer la sécurité alimentaire du pays puis pour développer sa place sur les marchés internationaux. Associée aux moyens modernes de l'agronomie, cette orientation historique a permis de multiplier par deux les rendements à la surface en 50 ans, de sécuriser et de généraliser l'approvisionnement des consommateurs, d'assurer une balance commerciale agroalimentaire très largement positive, et de donner à la France la première place agricole en Europe.

Parallèlement, les conséquences des choix économiques effectués (concentration des productions à l'échelle des exploitations et des régions...), les aménagements réalisés pour permettre la mécanisation de l'agriculture (agrandissement de la taille des parcelles, suppression de nombreuses structures paysagères...) et les nouveaux modes de production mis en œuvre (forte augmentation de l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires...) ont généré de nouveaux problèmes environnementaux parmi lesquels la réduction importante de la diversité biologique en milieu rural.

Aussi, progressivement, la priorité donnée à la production s'est enrichie de politiques intégrant plus explicitement les problématiques environnementales (dont la protection de la biodiversité) et le développement équilibré des territoires, notamment à partir de la première réforme de la politique agricole commune en 1992 (mise en œuvre des mesures agrienvironnementales), puis de la seconde en 1999 (mise en œuvre du second pilier de la PAC), puis, enfin, dans les accords de Luxembourg en 2003 (élargissement de la prise en compte de l'environnement dans le premier pilier de la PAC grâce à la conditionnalité environnementale des aides). Ces évolutions reconnaissent la multifonctionnalité des territoires ruraux et assignent à ces espaces des objectifs environnementaux et sociaux, en conjonction avec la production agricole.

Ce plan d'action agriculture et biodiversité vise à renforcer les convergences positives et à limiter les contradictions entre biodiversité et agriculture de façon à répondre aux enjeux de maintien d'une production agricole rentable, de protection et de gestion de l'environnement, et de développement équilibré et durable des territoires ruraux.

Pour atteindre cet objectif, le plan privilégie les démarches partenariales. C'est en direction des acteurs territoriaux, des acteurs économiques et privés, des associations et de la société civile en général que les agriculteurs doivent développer ces actions.

Cinq grandes orientations sont proposées à cette fin, pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques agricoles françaises comme dans les pratiques de terrain :

- I. promouvoir la prise en compte par les agriculteurs et leurs partenaires de la biodiversité dans les démarches territoriales,
- II. généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impacts négatifs,
- III. protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation,
- IV. assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles,
- V. renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs de la filière, de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement agricoles pour améliorer les interrelations agriculture-biodiversité.

Pour chacune de ces grandes orientations, ce plan rappelle et renforce des mesures existantes et propose également 15 actions concrètes nouvelles.

Ces orientations et ces actions s'appuient sur la reconnaissance du fait qu'une bonne gestion de la biodiversité représente un atout pour les agriculteurs eux-mêmes et pour les territoires ruraux et constitue une des fonctions de l'activité agricole. Elles traduisent la volonté de consolider une agriculture moderne participant au développement durable en partenariat avec les autres acteurs de la société, et qui assure de façon équilibrée une production en quantité et de qualité, l'entretien et la protection de l'environnement et le développement des territoires ruraux.

Les cinq orientations stratégiques sont présentées ci-après et les 15 actions pratiques font l'objet du tableau récapitulatif joint.

I. Promouvoir la prise en compte par les agriculteurs et leurs partenaires de la biodiversité dans les démarches territoriales

La diversité du vivant se développe à l'échelle des territoires et des paysages ruraux, notamment au sein des habitats et des écosystèmes naturels et semi-naturels. Cette diversité dépend de l'étendue relative de ces habitats, de leur variété et des liens qui existent entre eux.. L'activité agricole organise pour une très large part ces espaces multifonctionnels selon des grands types de structures paysagères : bocages, marais, champs ouverts, terrasses, vallées..., avec leurs agencements particuliers de haies, prés-bois, prés-vergers, arbres isolés, bosquets, mares, rigoles, réseaux hydrauliques, murets et chemins, et leur répartition de prairies permanentes, de cultures et de forêt. Les lisières en particulier hébergent une flore et une faune importantes, souvent ordinaires, parfois remarquables ou menacées. Les parcelles cultivées abritent elles-mêmes leurs propres cortèges d'espèces associées.

Les diagnostics de territoire doivent révéler les atouts et les faiblesses de chaque petite région rurale et mettre en évidence ses caractéristiques en termes de biodiversité. Il s'agit alors de mobiliser le monde agricole, au côté des autres acteurs ruraux, pour qu'il contribue à enrichir les territoires en habitats variés, offrant un maillage propice aux auxiliaires des cultures et favorisant les processus de régulation agroécologique des territoires tout en assurant la protection des espèces ou espaces rares ou menacés.

La participation des agriculteurs à ces projets territoriaux à l'échelle des territoires ruraux ou des pays doit permettre d'améliorer leur contribution :

- à la rédaction de cahiers des charges bien adaptés définissant leur rôle au service de la protection d'une biodiversité remarquable dans les territoires à enjeux de biodiversité spécifique : sites Natura 2000, zones humides, zones herbagères, certaines zones de montagne, ainsi que dans les territoires et départements d'outre-mer.
- à l'intégration des enjeux agroenvironnementaux propres à chaque territoire dans les projets de développement agricole ou de développement local les concernant (diagnostic de territoire préalable aux mesures agri-environnementales, volet territorial de l'agriculture raisonnée, territorialisation des contrats d'agriculture durable, documents de gestion des espaces agricoles et forestiers, chartes de pays, chartes d'environnement, plans de paysage, études préalables d'aménagement foncier...).

Ces orientations demandent d'améliorer la concertation agroenvironnementale dans les territoires et la mise au point de nouveaux outils d'analyse et d'action, en renforçant les compétences agricoles en biodiversité dans les instances locales de concertation.

Trois actions nouvelles sont aujourd'hui retenues dans le plan d'action :

- les objectifs de contractualisation des mesures agroenvironnementales dans les sites Natura 2000 sont fixés et évalués tous les deux ans,
- des guides et instructions sont proposés afin d'aider les agriculteurs à prendre en compte les enjeux territoriaux de biodiversité dans leurs projets de développement. Ils traiteront notamment de la diversité des cultures, des auxiliaires et prédateurs, de la localisation et de l'entretien de la jachère et des bandes enherbées, de la gestion des structures paysagères non productives, de la protection des espèces et espaces rares ou menacés.
- des projets locaux de développement durable des territoires ruraux sont proposés chaque année avec des objectifs explicites de gestion de la biodiversité.

II. Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et maîtriser celles à impacts négatifs

Dans chaque exploitation agricole, et notamment au niveau des parcelles cultivées, certaines pratiques sont directement favorables à la biodiversité alors que d'autres ont un impact variable, parfois négatif. Dans le cadre de la mise en œuvre des outils de la politique agricole commune, le plan d'action vise à encourager les pratiques favorables à la biodiversité et à améliorer celles dont les impacts sont négatifs.

Il s'agit ainsi de généraliser les associations culturales et les pratiques renforçant la convergence entre protection de la biodiversité et production agricole, notamment en valorisant les cycles naturels et en réduisant l'appel aux intrants. Il convient également de renforcer le développement, le maintien et la bonne gestion des infrastructures agroécologiques sur l'exploitation (haies, prairies, fossés, bandes enherbées, etc.).

Si ces objectifs sont déjà inscrits dans le Plan de Développement Rural National (PDRN) et font l'objet de financement au titre du deuxième pilier de la politique agricole commune, ce plan en fixe quatre nouveaux :

- le nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches favorables à la biodiversité est accru dans les six prochaines années : les exploitations en agriculture biologique, les exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée, les exploitations engagées dans des démarches d'agriculture durable, l'élevage à l'herbe, les contrats d'agriculture durable et le pastoralisme font l'objet d'un effort supplémentaire ;
- les infrastructures écologiques (haies, talus, surfaces toujours en herbe, bosquets etc.) sont maintenues et développées dans les différentes régions agricoles françaises ;
- les objectifs du plan interministériel pesticides sont mis en oeuvre et évalués régulièrement ;
- une évaluation comparative des produits phytosanitaires est développée, permettant de privilégier celui présentant le moins de risque pour un même usage.

III. Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation

Les races d'animaux et les variétés végétales utilisées pour l'activité agricole représentent un patrimoine unique, fruit du travail de sélection des éleveurs, agriculteurs et des obtenteurs. Cherchant à répondre toujours mieux aux conditions de production, aux pressions de nouveaux pathogènes, aux attentes des filières et des consommateurs, cette « agrobiodiversité » est en évolution constante.

La France héberge une grande variété d'animaux domestiques et aussi un des pays les plus impliqués dans la sélection de ces animaux. Les éleveurs ont bien sûr les premiers garants de la sauvegarde des races animales. Les associations de race jouent un rôle éminent en ce sens. Depuis une vingtaine d'années, grâce au développement de la cryoconservation, différents acteurs du monde agricole, aujourd'hui rassemblés au sein de la Cryobanque nationale ont débuté des collections de matériel génétique animal. Il incombe à l'Etat d'appuyer cette initiative en veillant au renforcement des collections existantes, à leur utilisation à des fins patrimoniales et à leur sécurisation sur le long terme.

Pour les espèces végétales, la conservation des ressources génétiques s'organise soit via la politique des instituts de recherche, soit par des réseaux coordonnés par le Bureau des ressources génétiques. Un état des lieux doit être réalisé afin de donner toute sa place aux enjeux de la conservation des ressources génétiques dans les politiques menées.

Au plan international, différents traités (traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'agriculture et l'alimentation, convention sur la biodiversité) conduisent à définir un

cadre législatif et réglementaire sur les échanges de ressources génétiques et à conforter la situation juridique des ressources génétiques agricoles et alimentaires issues de nos territoires, à la fois enjeu de développement économique, de concurrence internationale et de réserve de diversité génétique pour des utilisations futures.

Afin de ne rien perdre de cette richesse génétique et de garantir une capacité d'adaptation à des besoins nouveaux qui pourront s'exprimer en fonction du contexte économique et social de demain, les politiques agricoles favorisent la conservation des ressources et s'efforcent d'améliorer le cadre qui régule leur utilisation durable et leur développement.

Trois actions nouvelles sont proposées, afin de renforcer les outils existants :

- la conservation ex-situ des ressources zoogénétiques est renforcée notamment grâce au développement de la Cryobanque nationale ;
- la conception et la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire pour les espèces d'intérêt agricole et alimentaire sont consolidées ;
- une mesure de soutien aux variétés traditionnelles et locales de plantes cultivées est mise en place.

IV. Assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec l'évolution des pratiques agricoles

Du fait de leur emprise géographique, les activités agricoles et rurales ont une responsabilité majeure en termes de gestion du patrimoine vivant national et de sa diversité. Elles impliquent l'utilisation d'espèces et de ressources génétiques qui peuvent devenir envahissantes. Le plan d'action propose de mettre en place un outil de suivi de l'état de la diversité du vivant en milieu rural et de son évolution. Cette tâche est complexe : il faut appréhender à la fois l'état des écosystèmes et des habitats, la diversité des espèces, leur abondance, leur dynamisme, et, au sein de chaque espèce, la diversité génétique entre les individus. De plus, il faut répéter ces mesures sur une longue durée afin de pouvoir en déduire l'évolution générale de la biodiversité. Cet objectif complexe peut être simplifié en utilisant des indicateurs pertinents et communicables. Ils doivent permettre de caractériser l'état de la biodiversité sauvage et domestique en milieu rural, en lien avec l'évolution des pratiques agricoles, ainsi que d'évaluer les réponses apportées et leur effets (indicateurs « pression, état, réponse »). De nombreuses données existantes peuvent déjà être utilisées à cette fin.

Trois actions nouvelles sont proposées afin de réaliser cet objectif :

- mettre en place un tableau de bord de la biodiversité sauvage et domestique en milieu rural en lien avec l'évolution des pratiques agricoles, afin de constituer un outil de pilotage des politiques aux niveaux local, régional et national et comprenant un état des lieux initial à ces mêmes échelles. Cette action sera articulée avec la mise en place de l'observatoire statistique national de la biodiversité dans le cadre de la stratégie française pour la biodiversité ;
- mettre en œuvre des programmes de maîtrise des espèces envahissantes nuisibles aux plantes cultivées ;
- assurer une surveillance biologique du territoire agricole.

V. Renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs de la filière et de l'encadrement agricole aux interrelations agriculture-biodiversité

La prise en compte de l'importance de la biodiversité dans l'activité agricole concerne d'abord les acteurs du monde agricole et rural, et notamment les agriculteurs eux-mêmes, mais également les organismes de développement et d'accompagnement, tels que l'ADAR, les chambres d'agriculture, les instituts techniques et l'interprofession. L'implication des filières peut être une approche complémentaire importante, notamment par l'entrée qualité. La sensibilisation, la formation technique, les échanges d'expériences innovantes, le travail en réseau, la validation scientifique et la diffusion des mesures efficaces pour améliorer les liens entre pratiques agricoles et biodiversité constituent le cinquième objectif stratégique du plan d'action agriculture pour la biodiversité.

Quatre actions nouvelles sont mises en oeuvre dans le cadre du plan d'action :

- la création et l'animation d'un réseau thématique national « agriculture-biodiversité », en lien avec un groupe d'agriculteurs volontaires et des exploitations d'établissements agricoles de formation ;
- le conventionnement de programmes de recherche permettant de valider scientifiquement les pratiques agricoles et les modes d'organisation du territoire favorables à la biodiversité, y compris des programmes de recherche-action comprenant scientifiques et agriculteurs ;
- le renforcement des connaissances sur les interrelations biodiversité et agriculture dans la formation initiale des agriculteurs, et dans la formation continue des personnels d'encadrement et de développement de l'agriculture ;
- des partenariats avec les acteurs économiques et territoriaux en faveur de la biodiversité sont mis en oeuvre chaque année.

Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'action

Le plan d'action agriculture de la stratégie française pour la biodiversité précisera, quand il est disponible, l'état zéro de chaque action, il sera évalué et révisé tous les deux ans. Un groupe pérenne, émanant du réseau agriculture – biodiversité, sous la présidence du directeur général de la forêt et des affaires rurales (ministère de l'agriculture et de la pêche), se réunira au moins une fois par an pour suivre la mise en œuvre du plan d'action. Le partenariat et la concertation seront privilégiés.

Tableau des actions : voir ci-dessous

TABLEAU DES ACTIONS

Objectif stratégique	Actions	Outils	Effets sur la biodiversité	Objectif	Indicateurs	Echéances	Moyens alloués	Institutions concernées
I. Promouvoir la prise en compte par les agriculteurs et leurs partenaires de la biodiversité dans les démarches territoriales	1 – Les objectifs de contractualisation des mesures agroenvironnementales dans les sites Natura 2000 sont fixés et évalués tous les trois ans	<ul style="list-style-type: none"> •PDRN •CAD 	Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont maintenus dans un bon état de conservation	Une partie importante des DOCOB concernant des sites en milieu rural font l'objet d'une contractualisation dans l'année qui suit leur adoption.	<ul style="list-style-type: none"> •dynamiques des habitats et des espèces indicateurs •proportion des DOCOB ruraux finalisés faisant l'objet d'un contrat signé 	2005	PDRN	MAP : DG FAR MEDD : DNP
	2 – Production de guides et d'instructions pour la prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> •PDRN •synthèses régionales •animation 	Maintien et développement de la biodiversité dans les territoires ruraux ordinaires	Des guides et instructions techniques sont disponible pour l'ensemble des régions agroenvironnementales du territoire français.	<ul style="list-style-type: none"> •nombre d'instruction et de guides régionaux •nombre d'instructions et de guides thématiques •nombre de projets territoriaux mettant en œuvre les recommandations. 	2005-2010	PDRN	MAP : DG FAR ONCFS, FNC
	3 – Mobilisation du monde agricole sur des projets locaux de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> •Projets locaux d'agriculture durable (PLAD) •dispositions zones humides de la LDTR •CIADT rural 	Amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces Réduction des pressions à l'échelle des territoires	Réaliser des projets de développement durable des territoires ruraux qui intègrent explicitement l'objectif de conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> •nombre de PLAD •nombre d'actions territoriales visant explicitement la biodiversité •dispositions et réalisations sur les zones humides suite à la LDTR •nombre et résultats des évaluations agroenvironnementales des actions territoriales 	2010 Réalisation de 35 PLAD par an à partir de 2005	nouveau moyen de diagnostic, d'animation et de suivi + moyens du développement rural	MAP : DG FAR OPA Collectivités territoriales Chambres d'agriculture Acteurs ruraux non agricoles

Objectif stratégique	Actions	Outils	Effets sur la biodiversité	Objectif	Indicateurs	Echéances	Moyens alloués	Institutions concernées
II. Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et maîtriser celles à impacts négatifs	4 – Augmentation du nombre d'exploitations engagées dans des démarches favorables au maintien et au développement de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> •Plan de relance de l'agri Bio •référentiel AR •PDRN •CAD •MAE •ICHN •PHAE... 	Maintien de la biodiversité domestique et sauvage Réduction des pollutions diffuses et des toxifications du milieu et de la chaîne alimentaire	50% des exploitations agricoles mettent en œuvre des mesures explicitement favorables à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> •dynamique des espèces et des habitats indicateurs •données surfaciques et linéaires sur l'infrastructure agroécologique •nombre d' exploitations AB, AR, CAD, RAD, MAE, ICHN, PHAE... et SAU totale concernée par ces exploitations; 	2005-2010	PDRN	MAP : DGFAR, DPEI, SCEES
	5 – Maintien et développement de l'infrastructure écologique dans les régions françaises	<ul style="list-style-type: none"> •PDRN •conditionnalité et territorialisation 	Maintien de la trame écologique et des habitats sur l'ensemble des territoires ruraux français	Le linéaire paysager, les éléments ponctuels et la surface toujours en herbe sont maintenus et développés dans les différentes régions agricoles de France	<ul style="list-style-type: none"> •états initiaux réalisés par région agroenvironnementale •objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par région •indicateurs de réalisation (variation des linéaires et surfaces) 	2006 (états zéro) 2007 (objectifs fixés) 2008 (suivi des résultats)	PDRN et outils du développement rural concertation locale	MAP : DGFAR, SCESS MEDD : DNP, IFEN
	6 – Mise en œuvre du plan interministériel pesticides	<ul style="list-style-type: none"> •Plan pesticides •ECOACS •DIAPHYT 	Réduction des pollutions diffuses et des toxifications du milieu et de la chaîne alimentaire	Les objectifs du plan pesticides sont atteints	<ul style="list-style-type: none"> •tonnages et toxicité des quantités utilisés •suivi qualité eau •suivi résidus •nombre d'objectifs du plan pesticide réalisés 	2005-2008		MAP : DRAF-SRPV MEDD Santé ACTA
	7 – Développement d'une évaluation comparative des produits phytosanitaires permettant de privilégier celui présentant le moins de risque pour un même usage	<ul style="list-style-type: none"> •Plan pesticides inter-ministériel 	Diminution des effets de toxicité sur les milieux naturels et agricoles et sur leurs espèces	Prise en compte de l'écotoxicité sur les milieux et la biodiversité dans l'évaluation comparée des produits phytosanitaires préalable à l'autorisation de mise sur le marché (principe de substitution)	<ul style="list-style-type: none"> •nombre d'homologations refusées ou de retrait du marché pour cause d'écotoxicité supérieure •évolution des indicateurs d'écotoxicité calculés à partir des données d'utilisation des produits phytosanitaires des enquêtes pratiques culturelles du SCESS •existence d'indicateurs d'écotoxicité calculés à partir des données d'utilisation pour l'ensemble des filières de production végétale 	Chaque produit fait l'objet d'une nouvelle homologation tous les dix ans	Plan pesticides	MAP : DGAL, DGFAR MEDD

Objectif stratégique	Actions	Outils	Effets sur la biodiversité	Objectif	Indicateurs	Echéances	Moyens alloués	Institutions concernées
III. Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation	8 – Renforcement de la conservation ex-situ des ressources et amélioration du cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> •Cryobanque nationale •Cadre réglementaire des espèces agricoles et alimentaires 	<p>Préservation (ou reconstitution) de races menacées (ou éteintes) Réorientation en cas de besoin de la sélection des races Estimation de l'évolution génétique des races</p> <p>Assurer la sécurité juridique en matière de collections de ressources génétiques (collecte, collections, échanges)</p>	Disposer pour toutes les espèces animales et végétales domestiquées d'une large collection de matériel génétique : races et espèces menacées, animaux originaux non retenus par la sélection, échantillons représentatifs Sécuriser le stockage de ce matériel Consolider les collections de ressources génétiques	<p>Objectifs de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •proportion d'espèces domestiques et de races représentées à la Cryobanque nationale et dans les banques de semences <p>Objectif de valorisation de la ressource (moyen terme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> •mesure du turn-over au sein de la collection <p>•signature des textes</p>	Mise en œuvre du traité sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation : contribution de la France	<p>150 K€ en 2005 stabilisation vers 300 K€ à moyen terme (NB : dotation 2004, 120 K€)</p> <p>Groupes de travail interministériels</p>	<p>GIS Cryobanque nationale : MAP : DPEI, DPMA BRG INRA IFREMER instituts techniques organismes professionnels</p> <p>MAP : DPEI, DGFAR Instituts de recherche BRG Professionnels Amateurs</p>
	9 – Mise en place d'une mesure de soutien aux variétés traditionnelles et locales de plantes cultivées	<ul style="list-style-type: none"> •MAE / PDRN 	La perte de variétés locales peu ou pas commercialisées est enrayée	Conservation in-situ de variétés fruitières et légumières anciennes à forte valeur régionale, identitaire ou génétique.	<ul style="list-style-type: none"> •nombre de MAE contractualisées •nombre de variétés concernées •résultats obtenus sur la conservation des variétés faisant l'objet des MAE 	2007 nouveau programme de développement rural	Financement au titre du FEADER	<p>MAP : DGFAR, DPEI Associations Filières Collectivités locales</p>

Objectif stratégique	Actions	Outils	Effets sur la biodiversité	Objectif	Indicateurs	Echéances	Moyens alloués	Institutions concernées
IV. Assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec l'évolution des pratiques agricoles	10 – Programmes de maîtrise des espèces envahissantes nuisibles aux plantes cultivées	•Plan de lutte par espèce envahissante	Réduire l'impact des espèces envahissantes sur la biodiversité des agrosystèmes	Chaque espèce cultivée fait l'objet d'un plan de lutte spécifique	•nombre de plan de surveillance mis en œuvre •nombre de foyers gérés	2005 - 2010		MAP : DGAL
	11– Mise en place d'un tableau de bord de la biodiversité sauvage et domestique en milieu rural en lien avec l'évolution des pratiques agricoles	•Observatoire statistique de la biodiversité	L'état et l'évolution de la biodiversité en milieu rural ainsi que les causes agricoles de cette évolution sont mieux connus et pris en compte dans l'orientation des politiques agricoles	Production d'un bilan annuel reconnu par la communauté scientifique et diffusion aux acteurs du secteur agricole	•publication annuelle du bilan •validation des indicateurs et du bilan par des publications scientifiques •citation du bilan dans des documents officiels et dans la presse	2006		MAP : SCEES MEDD : IFEN MNHN
	12 – Surveillance biologique du territoire	•« Réseau 1000 parcelles »	La pression des organismes allochtones ou cultivés sur les écosystèmes naturels et semi-naturels est prise en compte dans les décisions publiques.	L'impact biologique des organismes allochtones et des espèces cultivées est décrit.	•protocole en place •données et résultats régulièrement produits et diffusés	2005 - 2010		MAP : DGAL

Objectif stratégique	Actions	Outils	Effets sur la biodiversité	Objectif	Indicateurs	Echéances	Moyens alloués	Institutions concernées
V. Renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs de la filière, de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement agricoles aux interrelations agriculture-biodiversité	13 – Création et animation d'un réseau national « agriculture et biodiversité », en lien avec un groupe d'agriculteurs volontaires et des exploitations d'établissement de formation	<ul style="list-style-type: none"> •animation •publications •notes de proposition 	Les pratiques agricoles favorables à la biodiversité sont diffusées et adoptées largement	Un réseau fédérateur sur la thématique agriculture-biodiversité est en place et suscite des animations, des réunions, des publications, des proposition techniques et réglementaires et des outils de développement	<ul style="list-style-type: none"> •nombre de membres •nombre de réunions ●nombre de propositions techniques et d'outils •citation du réseau et des produits dans les documents officiels et la presse 	2005	PDRN : animation, démonstration	MAP : DG FAR, DGER Organismes de recherche Développement agricole Syndicats Monde associatif
	14 – Renforcement des programmes de recherche permettant la validation scientifique des pratiques agricoles et des modes d'organisation de l'espace favorables à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> •conventions de recherche •orientation des programmes 	Les pratiques agricoles favorables à la biodiversité sont validées scientifiquement, ce qui justifie leur diffusion et leur adoption	Les programmes de recherche sur le fonctionnement de l'exploitation et du territoire rural appréhendent les impacts sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> •nombre de programmes de recherche ●proportion des filières et systèmes de production où des recommandations validées sont publiées 	2005 - 2010		MAP : DGER INRA Monde associatif
	15 – Réalisation de partenariats avec les acteurs économiques et territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> •animation •accords cadre de valorisation de la biodiversité 	La valorisation économique et/ou territoriale de la biodiversité agricole et rurale permet sa conservation durable	Valoriser la biodiversité agricole et rurale en réalisant chaque année une action pilote associant les organismes agricoles et filières ou les collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> •nombre d'initiatives ●résultats économiques et écologiques des accords cadre 	une action par an dès 2005	Moyens d'animation Participation des partenaires Financement ADAR	Collectivités territoriales Filières OPA Coopération agricole Développement agricole ADAR
	16 – Renforcement des connaissances et compétences sur les interrelations biodiversité et agriculture dans le milieu agricole	<ul style="list-style-type: none"> •formation initiales •formations continues •actions de démonstration sur les exploitations des établissements de formation 	La biodiversité est prise en compte dans les pratiques agricoles, dans l'enseignement agricole et dans les décisions publiques	La majorité des acteurs de l'agriculture maîtrise la notion de biodiversité et sait mettre en oeuvre les pratiques agricoles qui lui sont favorables	<ul style="list-style-type: none"> ●nombre d'exploitations d'établissement de formation prenant en compte la biodiversité ●nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation sur la biodiversité ●proportion des élèves issus de l'enseignement agricole ayant reçu une formation sur la biodiversité •nombre de personnels MAP et services consulaires recevant une formation continue sur la biodiversité 	2005 - 2010		MAP : DGER, DG FAR

